

REPONSE DE FRANCE INDUSTRIE A LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LE NOUVEAU NUCLEAIRE EN FRANCE

Financement du programme de nouveau nucléaire français (NNF-EPR2)

France Industrie, qui rassemble les principales fédérations industrielles françaises ainsi qu'une cinquantaine de grandes entreprises industrielles disposant d'implantations en France, souhaite apporter son soutien au programme de construction de six nouveaux réacteurs EPR2 dont le financement repose sur une aide d'Etat.

La Commission européenne a ouvert une enquête afin d'évaluer la compatibilité avec les règles européennes relatives aux aides d'Etat du dispositif de soutien envisagé pour ce programme. Celui-ci prévoit notamment un prêt à taux préférentiel couvrant une part substantielle des coûts de construction, un contrat pour différence bidirectionnel de long terme ainsi qu'un mécanisme de partage des risques. Il appartiendra naturellement à la Commission de se prononcer sur l'ensemble des mécanismes et mesures de soutien proposées par la France et leur impact sur la concurrence.

De manière générale, France Industrie considère que ce programme répond à des objectifs d'intérêt européen majeur : sécurité énergétique, décarbonation de l'économie, compétitivité industrielle, souveraineté technologique et résilience des chaînes de valeur stratégiques.

France Industrie invite la Commission européenne à :

1. **Reconnaître le caractère stratégique du programme EPR2** pour la sécurité énergétique.
2. **Appliquer au nucléaire le principe de neutralité technologique**, en cohérence avec les traitements accordés aux autres technologies bas-carbone bénéficiant de mécanismes publics de soutien.
3. **Prendre en compte les bénéfices systémiques du nucléaire** pour la stabilité du système électrique européen et l'intégration croissante des énergies renouvelables.
4. **Reconnaître le caractère stratégique du programme EPR2** pour la souveraineté industrielle.
5. **Garantir un cadre réglementaire stable et prévisible** permettant aux acteurs industriels européens d'engager les investissements nécessaires à la transition énergétique et à la compétitivité de l'Union.
Prendre une décision d'ici la fin de l'année sur la compatibilité du mécanisme de financement avec les règles européennes relatives aux aides d'Etat

Argumentaire détaillé

1. Le programme EPR2 répond à un objectif d'intérêt commun européen

Le programme de nouveaux réacteurs nucléaires contribue directement à plusieurs objectifs stratégiques poursuivis par l'Union européenne :

- la sécurité d'approvisionnement énergétique ;
- la réduction de la dépendance aux importations d'énergies fossiles ;
- la décarbonation du système énergétique européen ;
- le renforcement de l'autonomie stratégique de l'Union.

Dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques sur les marchés de l'énergie, la capacité à produire une électricité abondante, pilotable et décarbonée constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des États membres. Le programme s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par les politiques européennes de transition énergétique, notamment REPowerEU, le Pacte pour une industrie propre ainsi que les objectifs climatiques à horizon 2040 et 2050.

2. Le nucléaire constitue un pilier indispensable d'un système électrique européen décarboné

La transition énergétique européenne repose sur une électrification croissante des usages. Cette électrification nécessitera des volumes croissants d'électricité bas-carbone tout en garantissant la stabilité du réseau électrique. Le nucléaire présente à cet égard plusieurs caractéristiques essentielles :

- une production décarbonée ;
- une disponibilité élevée ;
- une capacité de production pilotable contribuant à la stabilité du système électrique.

3. Le nucléaire français apporte des bénéfices au système électrique européen

Dans un système électrique intégrant une part croissante d'énergies renouvelables variables, les capacités nucléaires contribuent à maintenir l'équilibre du réseau et à limiter les coûts associés aux besoins de flexibilité, de stockage ou de recours aux énergies fossiles.

Le développement du nouveau nucléaire doit ainsi être considéré comme complémentaire au développement des énergies renouvelables et à la prolongation du nucléaire existant.

4. Le programme EPR2 soutient une filière industrielle européenne d'excellence

L'accès à une électricité compétitive, stable et décarbonée devient un facteur déterminant de localisation des activités industrielles. Face à l'intensification de la concurrence internationale, notamment américaine et asiatique, l'Europe doit garantir à ses entreprises des conditions énergétiques favorables à l'investissement et à la réindustrialisation. Le programme EPR2 contribuera à :

- sécuriser les approvisionnements électriques de long terme ;
- réduire l'exposition aux fluctuations des marchés des combustibles fossiles ;
- favoriser les investissements dans la décarbonation ;
- soutenir une chaîne de valeur industrielle européenne.

Ce programme participe ainsi directement aux ambitions européennes de compétitivité industrielle et de souveraineté économique.

L'industrie nucléaire constitue l'une des rares filières stratégiques pour lesquelles l'Europe dispose encore d'une maîtrise complète de la chaîne de valeur. La construction des EPR2 mobilisera un écosystème industriel particulièrement large comprenant le génie civil, la métallurgie, les équipements industriels avancés, l'ingénierie, les technologies numériques, les activités de recherche et développement.

Des centaines d'entreprises, réparties sur l'ensemble du territoire européen, bénéficieront directement ou indirectement de ce programme.

Au-delà de ses effets économiques immédiats, ce programme permettra de préserver des compétences industrielles critiques et de maintenir le leadership technologique européen dans un secteur stratégique à l'échelle mondiale.

5. Une décision d'ici la fin de l'année renforcerait la souveraineté énergétique européenne

L'Union européenne poursuit simultanément plusieurs objectifs : neutralité climatique, souveraineté énergétique, réindustrialisation et autonomie stratégique. Le programme EPR2 contribue directement à chacun de ces objectifs. Une décision de la Commission d'ici la fin de l'année enverrait un signal clair aux investisseurs et aux industriels qui doivent engager des programmes d'investissement et de recrutement. Cela démontrerait également la capacité de l'Union à soutenir les projets stratégiques nécessaires à la transition énergétique.

Conclusion

France Industrie considère que le programme EPR2 apporte une contribution majeure à la décarbonation, à la sécurité énergétique et au maintien d'un savoir-faire industriel indispensable à la souveraineté stratégique de l'Europe.

Les filières industrielles concernées doivent engager des programmes d'investissement et de recrutement majeurs pour tenir les délais fixés par la stratégie nationale bas carbone française. France Industrie invite en conséquence la Commission européenne à prendre une décision d'ici la fin de l'année sur la compatibilité de ce dispositif avec les règles relatives aux aides d'État.